



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015 N°FFRP : 04411

Enregistrement à la Sous-préfecture de DIE n°W261000084

1 Rue Aristide Dumont 26400 CREST



Site web : <http://www.touretdetours.fr>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
N° d'immatriculation : IM075100382

Bulletin d'inscription

à utiliser pour une ou 2
personnes et écrire
bien lisiblement. Merci

Assurance R.C.P.
ALLIANZ IARD
87 rue de Richelieu
75002 PARIS

Garantie financière
Groupama
8-10 rue d'Astorg
75008 PARIS

IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente figurant sur l'annexe 12bis consultables sur notre site web.

Document édité le 01/11/2018

ADHERENT (Nom Prénom) :	2° adhérent :
Adresse :	
CP: Ville:	
Tél. fixe: tél. portable :	Email:
N° Licence FFRandonnée:	2° licence :
Personne et téléphone à prévenir en cas d'urgence :	

« Les sentiers de PAGNOL et les Iles du FRIOUL »

Lieu : 13600 La Penne sur Huveaune

Date: **du vendredi 5 avril au samedi 6 avril 2019.**

ORGANISATEUR : TOUR ET DETOURS 26400 CREST	HEBERGEMENT Hôtel Campanile à La Penne sur Huveaune Contenu prestations: voir info préalable jointe
TRANSPORT : Autobus de tourisme	Il n'y a pas d'assurance annulation pour ce séjour
CONDITIONS D'ANNULATION Voir notice d'information préalable de l'organisateur	

Prix du séjour Option chambre individuelle Assurance annulation	130 € Pas de chambre individuelle	Je (nous) soussigné(s) certifie(nt) avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires mises à ma (notre) disposition et avoir reçu, préalablement l'info préalable contenant les conditions générales et particulières de vente que je (nous) déclare(ons) accepter sans réserves
---	---	--

Pour l'Organisateur,
Michel CAUVIN

Chèque à l'ordre de Tour & Détours de 130€/participant
encaissé le 31 janvier 2019.

Le
Signature (s)

130 € x =

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS:

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel"